

FICHER INSCRIPTION U.S.C. BADMINTON

2020-2021

Gymnase Camille Danguillaume
Rue Rolland-Pilain 37170 Chambray lès Tours

E-mail : bad.uscb@gmail.com
Tel : Didier Ployart 06.18.21.12.47
Page Facebook : USCB Badminton Chambray
Site Internet : <https://badminton.uschambray.fr/>

HORAIRES DES CRENEAUX :

LUNDI	20h30 / 23h15	Créneau « compétiteurs » (1)
MARDI	17h00 / 19h00	Créneau « Jeu libre » (2)
MARDI	18h30/19h15	Ecole de jeune (8-10ans) (3)
MARDI	19h / 20h30	École de Jeunes (11-16 ans) (4)
MERCREDI	21h15 / 23h15	Créneau « Jeu libre » (5)
JEUDI	17h00 / 19h00	Créneau « Jeu libre »
JEUDI	19h00 / 20h30	Créneau « compétiteurs – entraîneur » (1)(6)
VENDREDI	19h15 / 23h15	Créneau « Jeu libre »
SAMEDI	09h30 / 12h15	Créneau « Jeu libre », ouvert aux jeunes accompagnés
DIMANCHE	10h / 12h	Créneau « Jeu libre / famille », ouvert aux jeunes accompagnés

- (1) **Créneau avec places limitées et sous condition de validation du responsable technique :** Les joueurs / joueuses inscrit(e)s à ce créneau jouent en volant plume (**à leurs charges et vendus au club**). Ils / Elles s'engagent à être assidu(e)s aux séances et à participer à différents tournois durant l'année.
De plus, les personnes inscrites s'engagent à une participation active lors des tournois organisés par le Club (Chambray les Doubles et TDJ) et / ou vis-à-vis des jeunes du Club
- (2) La séance se tiendra sur 5 terrains jusqu'à 18h30 et 2 ou 3 sur la fin du créneau, (les autres terrains étant réservés à l'école de jeune).
- (3) Le créneau (8-10 ans) du mardi sera limité à 10 jeunes. Il n'y a pas de séance pendant les vacances scolaires sauf indication contraire. Il pourra exceptionnellement être ouvert à des enfants à partir de 6 ans (en fonction des places disponibles et après validation du responsable jeune)
- (4) La séance (11-16 ans) est animée par un entraîneur diplômé, le nombre de places est limité à 28 par créneau. Il n'y a pas de séance pendant les vacances scolaires sauf indication contraire.
- (5) Sous réserve d'un responsable de créneau
- (6) créneau compétiteurs (Tournois et Equipes) adultes ouvert aussi aux jeunes de 16 / 18 ans compétiteurs. Le créneau est limité en place à 24 personnes. Les niveaux des joueurs seront répartis par terrain. Un minimum de 3 personnes par niveau.

PIECES A FOURNIR :

(les dossiers incomplets seront refusés)

- 1 La **fiche d'inscription** correctement renseignée (dernière **feuille de ce document**)
- 2 La feuille dédiée de la **Fédération Française de Badminton** correctement renseignée
- 3 **Le questionnaire de santé joint signé si votre dernier certificat médical ffbad signé par votre médecin est postérieure à 01/09/18**
Dans le cas contraire, ou si vous avez répondu non à une question du « questionnaire de santé, vous devez avoir un Certificat médical type FFBad uniquement complété par son médecin traitant
- 4 Le règlement soit par :
 - **chèque** à l'ordre de l'USCB (possibilité de paiement fractionné en 3 fois, une fois par mois et d'un montant minimum correspondant au montant de la licence fédérale, soit 55€).
 - chèque vacances, coupon sport ANCV ou passeport loisir jeune valables minimum jusqu'en décembre 2020 (si dossier complet est donné avant 15 novembre 2020)
- 5 Pour les jeunes, la charte du jeune badiste correctement renseignée et signée par le jeune et les parents

REGLEMENT INTERIEUR

PARTICULIER DE LA SECTION BADMINTON DE L' U. S. CHAMBRAY LES TOURS

- 1 L'adhésion à la Section Badminton de l'Union Sportive de Chambray les Tours implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2 L'adhésion n'est effective qu'après acceptation du dossier d'inscription complet, comprenant notamment un certificat médical de "**non-contre-indication à la pratique du badminton en compétition**" et le règlement de la cotisation annuelle **non remboursable**.
- 3 Tous les adhérents sont licenciés à la **Fédération Française de Badminton** et bénéficient automatiquement de l'assurance de base qui y est attachée. Ils peuvent toutefois souscrire en option des garanties complémentaires en en faisant la demande lors de l'inscription.
- 4 Aucun joueur mineur ne pourra être inscrit sans autorisation parentale.
- 5 Chaque créneau est placé sous la responsabilité d'un Responsable de Créneau, chargé de l'organisation matérielle du créneau et de son bon déroulement. L'activité ne peut avoir lieu en son absence. Toutefois, il pourra exceptionnellement, en cas de nécessité, déléguer momentanément ses fonctions à un joueur adulte du Club après en avoir informé le Président.
- 6 Les créneaux « jeux libres » sont ouverts à tous les licenciés **sauf aux mineurs de -16 ans non accompagnés**.
- 7 Les parents des joueurs mineurs doivent s'assurer de la présence d'un Responsable de Créneau (ou de l'Entraîneur pour l'école Jeune) dans la salle avant d'y laisser leurs enfants. De même, ils doivent prendre toutes dispositions pour reprendre leurs enfants dans la salle à l'issue du créneau. L'heure d'arrivée et de départ des créneaux jeux libres étant laissé au libre choix des joueurs, il n'entre pas dans les fonctions des Responsables de Créneaux d'assurer un contrôle de présence. Le Club ne pourrait être tenu pour responsable dans le cas où le joueur mineur quitterait seul la salle lors d'un créneau « jeu libre ».
- 8 La participation au créneau « joueurs compétiteurs » est soumise à des conditions d'assiduité à l'entraînement et à la participation aux tournois.
Les débutants ne sont pas acceptés au créneau « joueurs compétiteurs ».
- 9 L'annulation ponctuelle de certains créneaux sera annoncée sur le panneau d'affichage du Club à l'intérieur de la salle le plus longtemps possible à l'avance. Le Club décline toute

responsabilité en cas d'annulation de dernière minute pour des raisons de force majeure ou indépendante de sa volonté.

10 Les déplacements aux compétitions à l'extérieur du Club se font sous la seule responsabilité des joueurs ou de leurs parents pour les joueurs mineurs, y compris dans le cadre des déplacements pour entraînements, formations ou compétitions.

11 Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre dont la conduite ou les propos perturberaient les activités du Club pourra être exclu temporairement ou définitivement après avoir été entendu par le Comité Directeur. Sa cotisation ne lui sera pas remboursée.

12 En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent pourra éventuellement être conduit à l'hôpital.

13 En cas de contrainte sanitaire (Covid), le joueur s'engage à respecter le protocole.

14 Les membres du Comité Directeur sont chargés de l'application du présent règlement.

15 **OPTION TOURNOI** : l'option tournoi souscrite par le licencié lui permet de bénéficier des frais d'inscription à 10 tournois de la saison sportive.

Dans le cas où le licencié devrait avancer les frais d'inscription à un tournoi, le club pourra le rembourser uniquement sur présentation d'un justificatif à l'issue du tournoi, indiquant le nom du joueur, le montant et le tournoi concerné.

16 **INSCRIPTION TOURNOI ADULTE** :

- Chaque licencié s'inscrivant à un tournoi devra s'affranchir des frais d'inscription ou utiliser l'option tournoi s'il y a souscrit.
- Concernant les tournois d'Indre-et-Loire, le licencié s'inscrira via le responsable « inscription tournoi » selon les modalités définies par mail en début de saison.
- Concernant les tournois hors Indre-et-Loire, les démarches d'inscription sont à la charge du joueur.

Nom de la personne du club recevant le dossier :

Dossier complet (reçu le / /20)
 Dossier enregistré liste joueurs club

Carte USC faite
 Dossier enregistré sous Poona

Saison 2020 / 2021

Fiche d'Inscription (une à renseigner par joueur en majuscule)

<u>Nom:</u>	Prix de licence à payer (justificatif) (Base : 95€) ⁽¹⁾	...95€....
<u>Prénom:</u>	<input type="checkbox"/> Compétiteur lundi (+15€) ⁽²⁾
<u>N°Tel en cas d'urgence:</u>	<input type="checkbox"/> Compétiteur lundi + jeudi avec entraîneur (+25€) ⁽²⁾
	<input type="checkbox"/> Option Tournois (+50€) ⁽³⁾⁽⁴⁾
	<input type="checkbox"/> Remise Fidélité (-10€) (si avant 15/09) ⁽⁵⁾
	<input type="checkbox"/> Remise inscription tardive (-10€ à partir du 01/01, -20€ à partir du 01/04)
	<input type="checkbox"/> Jeune (8-16 ans) (-15€) ⁽⁶⁾
	<input type="checkbox"/> Famille ou couple (-10€ par famille ou couple) ⁽⁷⁾⁽⁸⁾
	<input type="checkbox"/> Remise Famille nombreuse (-20€ par enfant suppl.) ⁽⁷⁾
	Total (mini : 60 euros pour adultes et 50 euros pour les jeunes)	T :.....

- (1) Le montant de l'inscription comprend la licence à la Fédération Française de Badminton avec son **assurance obligatoire**, la cotisation au club et les différents types de fournitures (filets, affiches...).
- (2) Les joueurs jouant sur les créneaux du lundi et/ou du mercredi doivent prendre leur licence de la fédération dans le club. A partir du 1^{er} janvier ou pour les joueurs ayant une mutation professionnelle en cours d'année, cette obligation pourra être supprimée en fonction des places restant disponibles sur ces créneaux.
- (3) **Option tournois (adultes) :** Le club paie l'inscription à **10** tournois maximum dans la saison. Une seule option tournoi est possible par an.
Sans option tournoi, le joueur prend en charge la totalité des frais d'inscription aux tournois, que les inscriptions soient gérés ou non par le club.
- (4) **Le club gèrera les inscriptions des tournois en I&L.** Les inscriptions aux tournois non proposés par le bureau de l'USCB seront gérées par les joueurs eux-mêmes.
- (5) **Fidélité :** pour chaque réinscription au club avant le **15 / 09** de la saison en cours
- (6) Pour les jeunes, le club prend charge les frais d'inscriptions aux compétitions du comité départemental de badminton
- (7) L'option couple n'est pas cumulable avec l'option famille
- (8) **Aide famille nombreuse :** pour chaque membre d'une famille supplémentaire au-delà de 2.
Exemple 1 : 1 adulte+ 1 enfant+ 1 enfant = 95+80+80-10-20 soit 225€
Exemple 2 : 1 couple + 1 enfant = 95+95+80-10-20 soit 240€

Nouveau licencié

oui non

N°Licence :

(Si non, indiquer le n° de licence)

DROIT A L'IMAGE :

Je concède à l'association mon droit à l'image sans contre partie de rémunération, l'association s'engageant à exercer ce droit pour une durée de 70 ans dans la stricte limite de ses besoins et à des fins non commerciales (articles de presse, sites web, tracts etc..)

Signature pour accord :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, et en accepter les conditions,

Date :

Signature : Précédée de la mention « lu et approuvé ».